

[INTERNET] extension de cette réserve littorale

**Sujet :** [INTERNET] extension de cette réserve littorale

**De :** Séverine <sevgab@wanadoo.fr>

**Date :** 12/12/2021 22:01

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je vote en faveur de l'extension de cette réserve littorale  
Séverine Gabarrou

**Sujet :** [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** COURS Jérôme <jerome.cours@free.fr>

**Date :** 12/12/2021 21:47

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Non à la privatisation de ce lieu. De quel droit la lpo s'approprie ce territoire? Jusqu'à présent toutes les activités, Peche, chasse, cycliste, promeneur se retrouvaient en harmonie et dans le respect des uns et autres. On ne peut pas tolérer que cet équilibre tombe à l'eau.

L'absence d'entretien et de gestion des espèces va favoriser les espèces nuisibles aux détriments des autres. C'est ça la biodiversité ?

C'est honteux.

J'espère bien évidemment que votre projet s'arrêtera rapidement

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 12/12 21h20

**De :** "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 21:26

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

**Mortagne, le dimanche 12 décembre**

**2021, 21h20**

**Objet :** pétitions 451 à 460

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,  
Monsieur le Maire de Yves,**

**Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :**

- Mme Coraline ANASTASSIOU
- Mme Corinne MADIER
- Mme Corinne SIMON
- Mme Danielle RIVIERE
- M. Didier GRAFADA
- M. Dominique PAOLIAC
- Mme Françoise BLANC
- Mme Françoise KERVADEC
- M. Frédéric LAMBERT
- M. Gabriel RONDET

**Je vous en souhaite bonne réception,**

**Cordialement,**

**Jean-Charles KOENIG  
21 rue Jean PERRY - Mortagne  
17290 THAIRÉ D'AUNIS  
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

---

Coralie ANASTASSIOU.pdf	78,1 Ko
Corinne MADIER.pdf	141 Ko
Corinne SIMON.pdf	162 Ko
Danielle RIVIERE.pdf	176 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ANASTASSIOU Prénom : Coccolina

Adresse : 4 rue des fondateurs 17450 Fouras

Mail : .....

Téléphone : 06 65 76 95 25

Signature :



Destinataires : copie à [secrtaire@carrlets-charentais.com](mailto:secrtaire@carrlets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : M. Hadier Prénom : Sourire

Adresse : A.7 rue Souhaitte 79200 Melle

Mai : .....

Téléphone : 06 95 29 75 01

Signature : 

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-cherentais.com](mailto:secretaire@carrelets-cherentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envi-pref17@charente-maritime.pouv.fr](mailto:pref-envi-pref17@charente-maritime.pouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



**URGENCE !**

**ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !**

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholours, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Bail-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Als, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

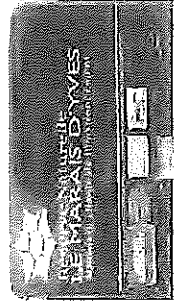
LE PÊCHE AUX PONONS, LE JOGGING, LE PARRICIDE AYVO

SON CHEN, C'EST FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ANSE DE YVES ET LE BORD DE MER DE FOURAS. LES DROITS DE PARTICIPATION SONT GRATUITS.

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de Fouras  
L.U.D.A.E.  
Mail : [asso.del.anse.fouras@gmail.com](mailto:asso.del.anse.fouras@gmail.com)  
Tel : 06 13 41 92 18

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS  
L.U.D.A.E.  
Mail : [asso.del.anse.fouras@gmail.com](mailto:asso.del.anse.fouras@gmail.com)  
Tel : 06 13 41 92 18



*Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral*

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique



**ACCÈS AU BORD DE MER BIENTÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !**

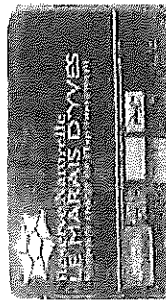
- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, et revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vânières et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

**La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien COMME EN L'ANNE 2021**

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à  
**RENDEZ-VOUS PUBLIC LE VENDREDI 16 NOVEMBRE 2021 À 14H00**  
**HORAIRES D'OUVERTURE DE 16H00 À 19H00**

**Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de Fouras, T.U.D.A.F.**  
 14, rue de la République, 17130 Fouras  
 06 13 91 6 96 39

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS,  
 T.U.D.A.F.  
 Mail : [asso.def.aanse.fouras@gmail.com](mailto:asso.def.aanse.fouras@gmail.com)  
 Tél : 06 13 91 6 96 39



**Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral**

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

**Pétition**

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, de la nature de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parcs du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous défendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création de Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au profit de ailleurs respectables de la protection de la biodiversité qui sert aujourd'hui d'outil inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la surveillance des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle est l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'experts, su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : **Simon** ..... Prénom : **Camille**  
 Adresse : **Rue Des Vanneaux 171**  
 Mail : **Cocorotte@live.fr**  
 Téléphone : **06 13 91 6 96 39**  
 Signature :

Destinataires : copie à [severine@marais-yves.com](mailto:severine@marais-yves.com)  
 Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [prefet@prefet73@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prefet@prefet73@charente-maritime.gouv.fr)  
 Maire d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
 Maire de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-bains.fr](mailto:mairie@fouras-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... RIVIERE ..... Prénom : ..... Danièle .....

Adresse : ..... 2 Impasse des FORTINES ..... 17310 -

Mail : ..... dan.miere@orange.fr ..... CHATELAILLON

Téléphone : 06.28.43.48.13.....

Signature :

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-avril-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-avril-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

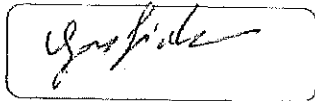
Nom : GRAFIADA ..... Prénom : Sudien .....

Adresse : 27 Rue Eugène Delacroix 17230 Fouras

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelots-charontais.com](mailto:secretaire@carrelots-charontais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nifification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Cette sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Pauline Prénom : Pauline  
Adresse : 2, Allée des... d'Arrière... 17130... d'Arrière... Belle  
Mail : dominique.pauline@orange.fr  
Téléphone : 05.49.19.78.67

Signature : Pauline

Destinataires : copie à [secrtaire@charentais-charentais.com](mailto:secrtaire@charentais-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



**ACCÈS AU BORD DE MER BIENTÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !**

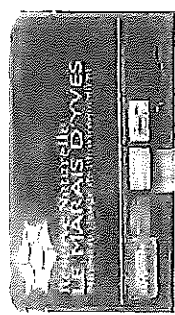
- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholours, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Bail-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Abx, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

Le projet des pontons, le jogging, la promenade... sans chape, c'est fini. FINI. FINI.

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'enquête publique ALTERNATIVE DE VOTER ET DE S'OPPOSER EN LIGNE SUR LES TERRAINS POUR NATURE DU 16/11/2021 AU 16/12/2021



Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.  
T.U.D.A.F.  
Mail : [asso.deta.unis.fouras@gmail.com](mailto:asso.deta.unis.fouras@gmail.com)  
Tel : 06 13 41 92 18



*Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral*

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

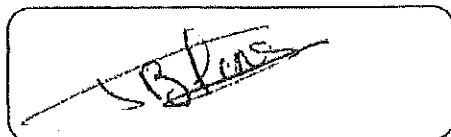
Nom : BLANC Prénom : FRANCOISE

Adresse : 24 avenue du stade 17450 FOURAS

Mail : francoise.blanc.29@gmail.com

Téléphone : 06.44.85.26.07

Signature :



Destinataires : copie à [secrtaire@carrelets-charentais.com](mailto:secrtaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

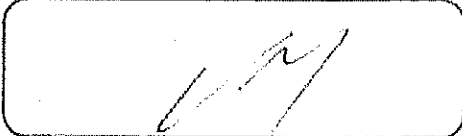
Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... Keruzec ..... Prénom : ..... François .....  
Adresse : ..... 12 Le Loh ..... 56680 ..... Fouras .....  
Mail : .....  
Téléphone : ..... 02 97 36 74 06 .....  
Signature : 

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Bale et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la bale d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Bale et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la bale d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

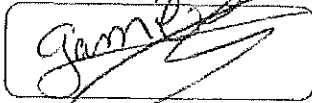
Nom : Lembert ..... Prénom : Fredéric .....

Adresse : 8, Rue MOZART 17230 Marais .....

Mail : quillet.lembert@scgma.fr .....

Téléphone : 07 67 45 63 55 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelots-charentais.com](mailto:secretaire@carrelots-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

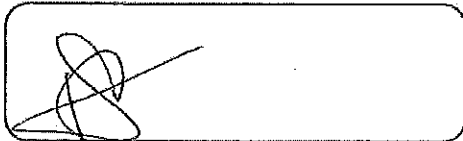
Nom : PONDET..... Prénom : Gabriel.....

Adresse : 4,5 Rue Amélie France 17340 Chateaublain

Mail : .....

Téléphone : 06 08 86 85 57.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique  
**De :** Sylvain RANOUX <sylvain.ranoux@laposte.net>  
**Date :** 12/12/2021 20:51  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

# Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

Bonjour

je suis favorable sans réserve à cette enquête publique

Cordialement

Sylvain Ranoux

**Sujet :** [INTERNET] Extension réserve naturelle

**De :** Marie-Claire BRUGEL <brugel-marie.claire@orange.fr>

**Date :** 12/12/2021 20:33

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves.

Cette réserve

visé à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales.

permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantira une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau.

ce projet d'extension mené en concertation avec les élus, les usagers, les partenaires institutionnels et scientifiques afin d'envisager sur le long terme un équilibre entre protection du patrimoine naturel, activités professionnels et usages socioéconomiques du territoire. Il s'inscrit dans le contexte de la construction dans la réserve du dernier tronçon de la digue de protection contre la submersion marine.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce message.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Claire Brugel

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique sur l'extension de la réserve de la Baie et du Marais d'Yves

**De :** Geneviève Chave <genevieve.chave@orange.fr>

**Date :** 12/12/2021 20:20

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Dimanche 12 décembre2021

Pour servir à qui de droit.

Je souhaite par la présente apporter mon soutien au projet d'extension de la réserve de la Baie et du Marais d'yves.

L'actuelle réserve est en effet peu étendue et devant la perspective de construction de la digue de retrait ,il est important de trouver une alternative à l'impact qu'auront ces travaux qui vont bouleverser la faune et la flore. La possibilité d'avoir une zone de réimplantation ou de réaménagement est prépondérante.

L'heure est à la préservation des espaces naturels pour les générations futures. J'espère que ce projet aboutira.

Geneviève Chave



**Sujet :** [INTERNET] Déposition à l'Enquête publique d'agrandissement de la réserve naturelle de la Baie d'Yves

**De :** Alain Armouet <alainarmouet@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 20:15

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet: Enquête publique d'agrandissement de la réserve naturelle de la Baie d'Yves.

Une pièce jointe

À l'intention de Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Président de la commission d'enquête relative au projet d'agrandissement de la Réserve naturelle nationale de la Baie d'Yves, et de Madame Sylvie DANDONNEAU et Monsieur Gérard PARVERY membres de la commission d'enquête,

Je me déclare favorable au projet d'agrandissement sur 1018 hectares de la Réserve naturelle de la Baie d'Yves. Dans un monde où la disparition des espèces et la dégradation des milieux naturels risquent de nous plonger dans des affres au moins aussi importantes que les effets des changements climatiques, je souhaite que vous puissiez mettre en balance ces 1018 ha dont l'objectif principal est la préservation de la biodiversité avec les 225 500 ha artificialisés en France métropolitaine entre 2009 et 2017 <sup>(a)</sup>. En moyenne ce sont 15 000 hectares qui sont consommés chaque année en France par le bâti. Le tableau ci-dessous montre que la région Nouvelle Aquitaine est celle où le processus d'artificialisation est le plus fort <sup>(b)</sup>. (Il semble que le tableau n'apparait pas visible sur ce mail mais l'est sur la version PDF en pièce jointe)

L'extension de la réserve se situe pour l'essentiel sur le domaine maritime et en zone inondable ainsi malheureusement elle ne nuira en rien à la réduction de cette artificialisation qui est l'un des problèmes environnementaux majeurs de notre pays.

La France compte 311 000 équipements sportifs <sup>(c)</sup>, sites et espaces de sports de nature dont 73 292 équipements extérieurs et petits terrains en accès libre et 66 473 salles de pratiques collectives <sup>(d)</sup>.

Rien qu'en Charente-Maritime, il existe 449 terrains de football, 44 terrains de rugby et 23 terrains mixte football/rugby, 604 courts de tennis, ce qui représente déjà une surface deux fois supérieure à celle de l'actuelle réserve de la Baie d'Yves ( $7425 \text{ m}^2 \times 472 + 6693 \text{ m}^2 \times 44 + 604 \times 594 \text{ m}^2$ , soit environ 414 ha) auxquels il faudrait ajouter les surfaces de vestiaires, de commodités, de gradins et de parkings ainsi que ceux de ses 11 golfs, de ses 20 parcs de loisirs, de ses 101 sites de pratique de sports nautiques et de ses 307 campings. Que l'on ne vienne pas me dire plus que les 1018 hectares supplémentaires d'écosystèmes protégés nuiraient à la pratique des activités de plein air et des sports.

La Charente-Maritime compte 463 km de linéaire côtier à comparer aux 23 km de linéaire côtier de ses quatre réserves naturelles nationales (Baie de l'Aiguillon, Lilleau des Niges, Oléron-Moëze, Baie d'Yves). L'agrandissement de la réserve d'Yves ajouterait 7 km de linéaire protégé soit 1,5 % du linéaire côtier. Pour la promenade et la randonnée il restera tout de même les 5000 km de parcours pédestres balisés présents dans le département.

Reste le grave problème de la pêche de loisir en bord de mer car elle n'est pas à négliger tant du point de vue sociologique qu'écologique. En France 2, 5 millions de personnes la pratique plus ou moins régulièrement. Environ 1,3 million de personnes pratiquent la pêche récréative depuis le bord ou depuis un bateau (données 2011-2013). Cela représente environ 265 000 possesseurs de bateaux et une flotte d'environ 335 000 embarcations.

Les conséquences écologiques sur la ressource peuvent être considérables. Par exemple, selon une étude de 2009, la pêche récréative représentait 30 % de la quantité totale de bar débarquée sur la côte ouest de la France<sup>(e)</sup>

Ainsi je fais la proposition que dans le cadre du décret à venir qui validerait l'agrandissement que soit ajouter une ligne pour la création d'un poste dédié uniquement à l'information de bonnes pratiques de pêches de loisirs dont l'activité pourrait s'étendre au-delà du périmètre de la réserve naturelle afin de contribuer à la meilleure connaissance et à la préservation des espèces et de ses écosystèmes qu'elle abrite.

Veillez agréer, madame et messieurs l'expression de mes salutations distinguées.

Alain Armouet 86360 Moncontour

PS: je voudrais encore faire remarquer qu'il est particulièrement étonnant de constater que la majorité des dépositions qui s'oppose au projet est faite sous l'égide d'un parti politique et de son président Monsieur Philippe Puyjalon qui prône la préservation des espaces ruraux. J'aimerais savoir notamment en quoi la préservation de 1018 hectares ne contribuerait pas à la bonne santé des populations d'espèces d'oiseaux d'eau chassables comme le font déjà les 4,6 hectares de réserve de chasse mise en place par l'ACCA de Fouras au lieu-dit de la Cornerie.

Sources :

(a) « L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers », période 2009-2018, Cerema. Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

(b) L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers décembre 2019

(c) Salle d'arts martiaux 6 002, Salle de basket 283, Salle de billard 801, Salle de boxe 743, Salle de cours collectifs 3 557  
Salle de culturisme 340, Salle de danse 3 590, Salle de gymnastique sportive 2 671, Salle de handball 67,

Salle de lutte 202, Salle de musculation/cardiotraining 5 303, Salle de patinage sur roulette 35, Salle de raquetball 6  
Salle de tennis de table 2 222, Salle de trampoline 17, Salle de volley-ball 82, Salle d'échecs/bridge 122  
Salle d'escrime 465, Salle d'haltérophilie 300, Salle multisports 16 926, Salle ou terrain de badminton 246,

Salle ou terrain de jorkyball 104, Salle ou terrain de squash 1 315 Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées dans lesquelles se pratique des activités de sport 14 891, Terrain de soccer 54

(d) Équipements sportifs, hors sites et espaces de sports de nature – RES, janvier 2018.

(e) Milieumarinfrance Le service public d'information sur le milieu marin Publié le 24 mai 2019 — Modifié le 21 janvier 2020

— Pièces jointes : —

---

Déposition EP Baie d'Yves.pdf

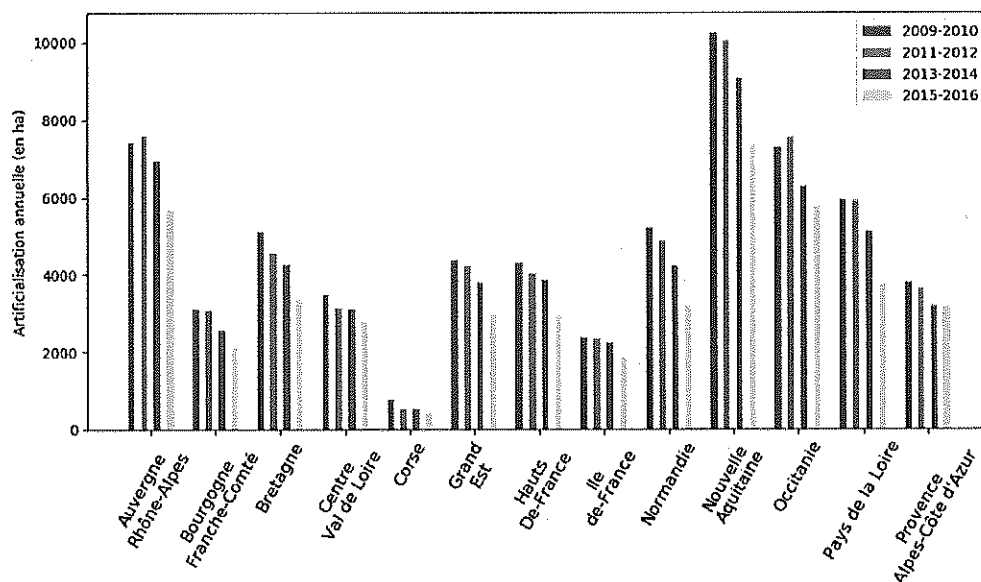
97,3 Ko

À l'intention de Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Président de la commission d'enquête relative au projet d'agrandissement de la Réserve naturelle nationale de la Baie d'Yves, et de Madame Sylvie DANDONNEAU et Monsieur Gérard PARVERY membres de la commission d'enquête,

Je me déclare favorable au projet d'agrandissement sur 1018 hectares de la Réserve naturelle de la Baie d'Yves. Dans un monde où la disparition des espèces et la dégradation des milieux naturels nous risquent de nous plonger dans des affres au moins aussi importantes que les effets des changements climatiques, je souhaite que vous puissiez mettre en balance ces 1018 ha dont l'objectif principal est la préservation de la biodiversité avec les 225 500 ha artificialisés en France métropolitaine entre 2009 et 2017 <sup>(a)</sup>. En moyenne ce sont 15 000 hectares qui sont consommés chaque année en France par le bâti. Le tableau ci-dessous montre que la région Nouvelle Aquitaine est celle où le processus d'artificialisation est le plus fort <sup>(b)</sup>.

Évolution de l'artificialisation en hectare par région et par période

Cerema



L'extension de la réserve se situe pour l'essentiel sur le domaine maritime et en zones inondables ainsi et malheureusement elle ne nuira en rien à la réduction de cette artificialisation qui est l'un des problèmes environnementaux majeurs de notre pays.

La France compte 311 000 équipements sportifs <sup>(c)</sup>, sites et espaces de sports de nature dont 73 292 équipements extérieurs et petits terrains en accès libre et 66 473 salles de pratiques collectives <sup>(d)</sup>.

Rien qu'en Charente-Maritime, il existe 449 terrains de football, 44 terrains de rugby et 23 terrains mixte football/rugby, 604 courts de tennis, ce qui représente déjà une surface deux fois supérieure à celle de l'actuelle réserve de la Baie d'Yves ( 7425 m<sup>2</sup> x 472 + 6693 m<sup>2</sup> x 44 + 604 x 594 m<sup>2</sup>, soit environ 414 ha) auxquels il faudrait ajouter les surfaces de vestiaires, de commodités, de gradins et de parkings ainsi que ceux de ses 11 golfs, de ses 20 parcs de loisirs, de ses 101 sites de pratique de sports nautiques et de ses 307 campings. Que l'on ne vienne pas me dire plus que les 1018 hectares supplémentaires d'écosystèmes protégés nuiraient à la pratique des activités de plein air et des sports.

La Charente-Maritime compte 463 km de linéaire côtier à comparer aux 23 km de linéaire côtier de ses quatre réserves naturelles nationales (Baie de l'Aiguillon, Lilleau des Niges, Oléron-Moëze, Baie d'Yves). L'agrandissement de la réserve d'Yves ajouterait 7 km de linéaire protégé soit 1,5 % du linéaire côtier. Pour la promenade et la randonnée il restera tout de même les 5000 km de parcours pédestres balisés présents dans le département.

Reste le grave problème de la pêche de loisir en bord de mer car elle n'est pas à négliger tant du point de vue sociologique qu'écologique. En France 2, 5 millions de personnes la pratique plus ou moins régulièrement. Environ 1,3 million de personnes pratiquent la pêche récréative depuis le bord ou depuis un bateau (données 2011-2013). Cela représente environ 265 000 possesseurs de bateaux et une flotte d'environ 335 000 embarcations. Les conséquences écologiques sur la ressource peuvent être considérables. Par exemple, selon une étude de 2009, la pêche récréative représentait 30 % de la quantité totale de bar débarquée sur la côte ouest de la France<sup>(6)</sup> Ainsi je fais la proposition dans le cadre du décret à venir d'ajouter une ligne pour la création d'un poste dédié uniquement à l'information de bonnes pratiques de pêches de loisirs dont l'activité pourrait s'étendre au-delà du périmètre de la réserve afin de contribuer à la meilleure connaissance et préservation de ses écosystèmes.

Enfin, je voudrais faire remarquer qu'il est particulièrement étonnant de constater que la majorité des dépositions qui s'oppose au projet est faite sous l'égide d'un parti politique qui prône la préservation des espaces ruraux. J'aimerais savoir notamment en quoi la préservation de 1018 hectares ne contribuerait pas à la bonne santé des populations d'espèces d'oiseaux d'eau chassables comme le font déjà les 4,6 hectares de réserve de chasse mise en place par l'ACCA de Fouras au lieu-dit de la Cornerie.

Veillez agréer, madame et messieurs l'expression de mes salutations distinguées.

Sources :

<sup>(6)</sup> « L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers », période 2009-2018, Cerema. Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

<sup>(7)</sup> L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers décembre 2019

<sup>(8)</sup> Salle d'arts martiaux 6 002, Salle de basket 283, Salle de billard 801, Salle de boxe 743, Salle de cours collectifs 3 557

Salle de culturisme 340, Salle de danse 3 590, Salle de gymnastique sportive 2 671, Salle de handball 67,

Salle de lutte 202, Salle de musculation/cardiotraining 5 303, Salle de patinage sur roulette 35, Salle de raquetball 6

Salle de tennis de table 2 222, Salle de trampoline 17, Salle de volley-ball 82, Salle d'échecs/bridge 122

Salle d'escrime 465, Salle d'haltérophilie 300, Salle multisports 16 926, Salle ou terrain de badminton 246,

Salle ou terrain de jorkyball 104, Salle ou terrain de squash 1 315 Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées dans lesquelles se pratique des activités de sport 14 891, Terrain de soccer 54

<sup>(9)</sup> Équipements sportifs, hors sites et espaces de sports de nature – RES, janvier 2018.

<sup>(10)</sup> Milieumarinfrance Le service public d'information sur le milieu marin Publié le 24 mai 2019 — Modifié le 21 janvier 2020

**Sujet :** [INTERNET] pétition enquête publique sur extension de la RNN d'Yves

**De :** Claudine Palermo <claudine.palermo@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 19:12

**Pour :** secretaire@carrelets-charentais.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr

ci joint nouvelle pétition de Mme Sabine PALERMO  
cdlt

— Pièces jointes : —

---

pétition enquete publique Yves sabine Palermo .pdf

247 Ko



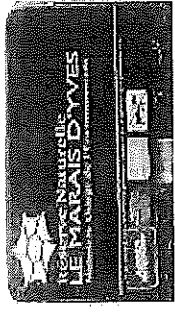
**ACCÈS AU BORD DE MER BIENVOI  
DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE  
D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !**

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les heures autorisées de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Bouchouleurs, en reculant le long de la H voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vâlines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

**La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI. FINI. FINI !**

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à  
**FENÊTRE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX  
HORAIRES D'OUVERTURE DU 16 AU 18 DÉCEMBRE 2021**

**VENEZ EN DÉBAT**  
Le 16 décembre 2021 à 18H30  
Salle du Ball-Trap de Chateaufort  
Association Tout Yves pour la Défense de l'Anse de FOURAS  
T.E.D.A.B.  
Mail : asso.delanse.fouras@gmail.com  
Tel : 06 13 41 92 18



**Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral**

Commencez vos masques ne jetez pas ceux affichés sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »  
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021  
**Pétition**

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Ecologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la protection de la biodiversité qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc pour favoriser la nidification et la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'usage suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : SALEROS Prénom : SARINE  
Adresse : A. Impasse de la Fage 17120 Clavette

Mail : .....  
Téléphone : .....  
Signature : Saleros

Destinataires : Copie à [secretariat@marais-d'yves.com](mailto:secretariat@marais-d'yves.com)  
Préfecture de Charente-Maritime à Rochefort : [prefecture-met@charente-maritime.com](mailto:prefecture-met@charente-maritime.com)  
Maire de Yves à l'adresse : [maire@yves.com](mailto:maire@yves.com)  
Maire de Fouras à l'adresse : [maire@fouras.com](mailto:maire@fouras.com)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Extension Réserve d'Yves

**De :** annie deroche <deroche.annie@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 18:56

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis d'accord pour l'extension de ce site magnifique.  
Cordialement.



**Sujet :** [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves - enquête publique

**De :** Claudine Palermo <claudine.palermo@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 18:53

**Pour :** mairie-yves@wanadoo.fr, secretaire@carrelets-charentais.com, mairir@fouras-les-bains.fr, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.anse.fouras@gmail.com

Madame, Monsieur

vous voudrez bien trouver en pièce jointe notre contestation sur l'interdiction d'accès au bord de mer dans la baie d'Yves et l'anse de Fouras

ce courrier est adressé au Commissaire enquêteur sur l'extension de la RNN d'Yves par avance merci de bien vouloir lui transmettre nos remarques

cordialement

Claudine Palermo et les membres de ma famille

— Pièces jointes : —

---

enquête publique sur RNN de la baie d'yves 11 12 2021.pdf

382 Ko

M et Mme Antonio PALERMO  
M Julien PRATA  
Mme Sabine PALERMO  
M Enzo CASTELLUCCI - PALERMO  
4bis rue des cormorans  
Le Marouillet  
17340 Yves

Yves, le 11 décembre 2021

## **A l'attention du Commissaire enquêteur sur l'agrandissement de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves**

Monsieur Le Commissaire,

Nous voulons par la présente exprimer notre **TOTAL DESACCORD** sur le projet d'extension de la RNN de la Baie et du Marais d'Yves, soumis à l'enquête publique actuellement.

L'objectif de cette extension porte sur l'interdiction d'accéder à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras.

La RNN du marais d'Yves a été créée par décret du Ministre de l'Environnement du 28 août 1981 suite à une première enquête publique en 1980. Cette réserve occupe d'ores et déjà une surface de 192 ha. Or dans le projet soumis à enquête, cette surface serait multipliée par 6 voire 7 soit environ 1300 ha ?

Protéger la biodiversité ? Bien sûr, ce qu'ont fait nos ascendants qui ont su respecter et préserver nos espaces côtiers.

**Mais cette protection ne doit en aucun cas interdire l'accès à nos plages** – or les différentes tempêtes (Martin – Xyntia) très dévastatrices tant pour les habitants que pour la faune et la flore, ont permis la mise en place de différents plans d'Actions en vue de protéger ce littoral. Notamment le PAPI dont certaines préconisations ne sont toujours pas réalisées, d'ailleurs...

Enfin un nouveau PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) d'Yves a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 !

Tant l'arrêté de création de la RNN de la baie d'Yves, que les autres Plans susvisés prévoient de très nombreuses actions de protection. Cependant le PPRL 2019 précise la **possibilité de « créer et/ou de restaurer des cheminements piétons et pistes cyclables » le long de ce littoral**, en conformité avec les règlements en place.

**En conséquence, cet espace du littoral doit rester un espace de liberté pour les promeneurs, les pêcheurs... – ces lieux ne peuvent en aucun cas devenir des lieux interdits.** Ce qui n'empêche aucunement les scientifiques et autres gardiens d'exercer leurs missions

Nous avons bien noté que les réserves naturelles sont des lieux où la nature est harmonieuse et souvent fragile que nous voulons et devons conserver.

La mission de ces réserves est bien de :

- Protéger
- Gérer
- Sensibiliser

La protection et la gestion ne sont pas des sciences exactes, mais par une réglementation adaptée nous sommes convaincus pouvoir respecter le contexte local.

Les différents plans remplissent déjà les rôles de protection et de gestion sans avoir besoin d'en rajouter.

Quant à la sensibilisation, ce terme englobe les mots « aimer, connaître et respecter » autrement dit faire de la pédagogie - notion à notre sens, déjà faussée par « l'interdiction » ; il vaudrait mieux proposer une pédagogie en permettant une compréhension de cette nature si complexe.

Par ailleurs, Yves, dans laquelle nous avons choisi de vivre avec notre famille depuis 2006, a beaucoup souffert lors des combats pour la libération de la poche de La Rochelle, de septembre 1944 à mai 1945 ;

Qu'en est-il alors de l'accès aux vestiges du Mur de l'Atlantique, les petits blockhaus en ruines, dans le cadre de ce projet d'extension de la RNN ?  
Et des sentiers dits « chemin des douaniers » ?

Nous voulions vous faire part de notre attachement à la Nature. Arrivés de la ville de Villejuif (Val de Marne) nous avons toujours mis un point d'honneur à entretenir et décorer notre jardin – nous avons été plusieurs fois récompensés en recevant le 1<sup>er</sup> prix des Jardins et Maisons fleuris.

A Yves, nous avons gardé cette passion en plantant plus de 50 arbres... nous aimons la Nature mais nous ne pouvons accepter que l'humain soit exclu de cet espace.

Pour nous le respect de la Nature, c'est que l'Homme prenne sa part et soit dans la Nature et qu'il ne s'abstrait pas !

Pour toutes ces raisons, nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'éstran et à la mer sur la Baie d'Yves.

Ont signé : M. Antonio Palermo, Mme Claudine Palermo, M. Julien Prata, Mme Sabine Palermo et M Enzo Castellucci-Palermo

**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Marais d'Yves

**De :** Marion Jansana <marion.jansana@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 18:51

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis totalement favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Marais d'Yves.

La biodiversité exceptionnelle qu'elle accueille constitue un patrimoine naturel commun qui doit être préservé. Il y va de notre responsabilité d'Hommes et de citoyens d'assurer la préservation de ces milieux naturels et des espèces qui y vivent pour nos générations futures.

La préservation des écosystèmes et de la biodiversité, concernés par la réserve et le projet d'extension, constitue une question d'intérêt général puisqu'au-delà de leur valeur patrimoniale, ces écosystèmes nous rendent bien des services, à nous humains, et à nos activités humaines : pollinisation, épuration de l'eau, bien-être... sans lesquelles nous ne serions pas en mesure de vivre.

L'État français possède une responsabilité forte de préservation de la biodiversité littorale, terrestre et marine qu'accueillent la réserve naturelle des Marais d'Yves et la zone d'extension en projet. Responsabilité vis-à-vis de la France, mais aussi de l'Europe et même du Monde entier, certaines espèces utilisant les baies d'Yves et de Fouras étant aujourd'hui considérées comme rares et menacées au niveau européen (par exemple le Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis*, espèce d'intérêt communautaire ou encore les Gazons halo-nitrophiles à *Crypsis aculeata*, habitat d'intérêt communautaire prioritaire) voire en danger d'extinction au niveau mondial (par exemple le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*, classé comme vulnérable sur la liste rouge mondiale de l'UICN).

La réserve naturelle nationale des Marais d'Yves, et l'extension qui est projetée, offrent des espaces favorables indispensables pour l'alimentation, la reproduction et donc la survie d'une grande diversité d'espèces végétales et animales, qui y trouvent comme nulle part ailleurs, des milieux favorables pour se développer. Mais il faut également noter que ce site fonctionne en réseau avec les autres sites naturels de la façade atlantique et plus particulièrement des Pertuis Charentais, comme les maillons d'une seule et même chaîne. Supprimer l'un de ces maillons serait délétère pour la survie des espèces qui dépendent de ces réseaux de milieux naturels. C'est notamment le cas des oiseaux limicoles, qui utilisent l'estran et les vasières de l'ensemble des pertuis charentais, en changeant régulièrement de reposoirs, et qui ont donc besoin de tout un maillage de sites favorables à l'alimentation et au repos, préservés de l'urbanisation ou des activités humaines, pour pouvoir survivre.

La construction d'une digue au plein cœur de la réserve naturelle actuelle va fragiliser et détruire des écosystèmes fonctionnels ainsi qu'une faune et flore rares et menacées qui y était installés et qui y avait été préservés depuis des décennies.

Au vu de tous les éléments énoncés ci-dessus, il est aujourd'hui nécessaire d'assurer la préservation des milieux naturels des baies d'Yves et de Fouras, et de compenser les dégradations engendrées par la construction de la digue, en actant l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves telle que présentée dans le projet.

En vous remerciant du temps que vous aurez consacré à me lire et à prendre en compte mon argumentaire,

Bien cordialement,

**Marion Jansana**

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** Christian COISNE <christian.coisne@orange.fr>

**Date :** 12/12/2021 18:46

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

bonjour

vous trouverez ci-après mes arguments pour l'Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves:

L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves est nécessaire pour la pérennisation de certains habitats : les réflexions, études qui y seront menées pour l'occasion pourront mieux garantir la protection de nombreux milieux fragilisés en vue des changements climatiques, notamment.

De plus, cette extension permettra de renforcer ce patrimoine naturel : pour la flore, avec pas moins de 42 espèces, protégées au niveau européen ( ex : Omphalodes littoralis) ou au niveau national ( Ex : Odontites jaubertianus ), espèces qui sont présentes sur le périmètre d'extension.

Une réglementation est également indispensable (/ à la pêche à pied, et autres loisirs...) pour la tranquillité des espèces animales hivernantes et migratrices.

Je vous adresse mes respectueuses salutations

Christian COISNE

**Sujet :** [INTERNET] Extension de la réserve  
**De :** Maud Maingot <maudrnc.maingot@gmail.com>  
**Date :** 12/12/2021 18:43  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je vote pour l'extension de la réserve du marais d'Yves.  
Maud Maingot

**Sujet :** [INTERNET] avis favorable projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** Loïc JOMAT <loic.jomat@yahoo.fr>

**Date :** 12/12/2021 18:40

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis totalement favorable à ce projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

La réserve naturelle des marais d'Yves présente des enjeux très forts pour la biodiversité avec notamment une végétation remarquable. C'est un patrimoine commun à préserver !

La réserve naturelle des marais d'Yves accueille de nombreuses espèces de milieux dunaires, endémiques et très localisées comme le Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis* ou le Pélobate cultripède *Pelobates cultripes*. Ce dernier n'est présent que dans 5 localités sur le littoral charentais

Les pertuis charentais, avec son réseau de réserves naturelles, sont le premier site d'accueil national des limicoles côtiers en hiver. La construction d'une digue, qui va couper l'actuelle réserve naturelle des marais d'Yves en deux, va forcément engendrer des dérangements et impacter cette avifaune. La perte ou la dégradation/ réduction d'un site peut impacter l'ensemble de ces populations. L'extension de la réserve naturelle sur l'estran va permettre de prendre en compte le lien fonctionnel entre les zones d'alimentation (sur l'estran) et les zones de reposoirs sur les lagunes pour les oiseaux d'eau.

Par ailleurs, la préservation des herbiers à zostère naine sur la vasière, qui sont des habitats exceptionnels, est essentielle pour la biodiversité marine littorale.

L'extension de la réserve naturelle est la compensation minimale nécessaire pour palier à cette perte de biodiversité. De plus elle entre dans un objectif pour l'état de préserver un minimum de surface en faveur de la biodiversité dans le cadre d'objectifs européens

Je vous remercie de prendre en compte cet argumentaire et de valider ce projet pour le bien de tous !

Bien cordialement

Loïc JOMAT

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** muriel coisne <murielcoisne@hotmail.com>

**Date :** 12/12/2021 18:36

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

bonjour

vous trouverez ci-après mes arguments pour l'Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves:

L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves est nécessaire. C'est une garantie pour renforcer ce patrimoine naturel qui accueillent déjà une grande diversité d'espèces d'oiseaux et de végétaux. Les nombreux limicoles, canards, oies cendrées, par exemple, toutes ces populations d'oiseaux migratrices et hivernantes en font un site international. Les protections des vasières qui subissent de fortes pressions anthropiques, comme la pêche à pied et autres activités de loisirs, seront bénéfiques à toutes les espèces animales et à la flore (espèces rares, protégées, au niveau européen, ou national) présentes sur le périmètre d'extension.

Je vous adresse mes respectueuses salutations

Muriel COISNE



**Sujet :** [INTERNET] Consultation sur l'extension de la réserve naturelle des marais d' Yves

**De :** JF BEAUQUIN <jfrb86300@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 18:27

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis pour cette extension. Il est impératif d'augmenter les zones où la biodiversité peut subsister et d'éviter surtout de les morceler.

Merci

JFB

Envoyé de mon iPhone

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 12/12 18h20

**De :** "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 18:18

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

**Mortagne, le dimanche 12 décembre**

**2021, 18h20**

**Objet :** pétitions 441 à 450

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,  
Monsieur le Maire de Yves,**

**Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :**

- Mme Adeline DAVID
- M. Alexandre POUZET
- M. Andrew POUZET
- Mme Angélique POUZET
- M. Anthony SZEWC
- M. Anthony THOREZ
- Mme Charlotte TAMAY
- M. Christophe COUDREAU
- Mme Colette CHAUVEAU
- Mme Colette ESPECHE

**Je vous en souhaite bonne réception,**

**Cordialement,**

**Jean-Charles KOENIG  
21 rue Jean PERRY - Mortagne  
17290 THAIRÉ D'AUNIS  
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Adeline DAVID.pdf	95,4 Ko
Alexandre POUZET.pdf	69,9 Ko
Andrew POUZET.pdf	81,9 Ko
Angélique POUZET.pdf	77,3 Ko

Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves» pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parcelles du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création de Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour, donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle est l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DAVID ..... Prénom : Adeline.....

Adresse : 39 rue du B. Tournade - 17000 LA ROCHELLE

Mail : adeline.a2@gmail.com

Téléphone : 06.82.47.39.38

Signature



Destinataires : copie à [secretairn@carrolais-charentais.com](mailto:secretairn@carrolais-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-guyir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-guyir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, d le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yve pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait : l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

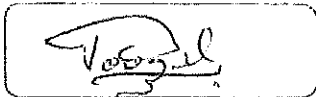
Nom : POUZET Prénom : Alexandre

Adresse : 19 rue Cocheux Charante Maritime 17400 Lagard

Mail : .....

Téléphone : 06.58.80.09.23

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelofs-charontais.com](mailto:secretaire@carrelofs-charontais.com)

Préfet de Charente-Meritime à l'adresse : [pref-envli-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envli-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Louzet Prénom : Audrey

Adresse : 6 Rue C. Lympac de Ganges L.R. 17000

Mai : .....

Téléphone : 07 86 16 72 53

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

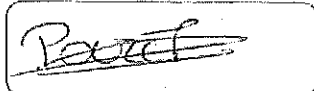
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : POUZET Prénom : ANGÉLIQUE  
Adresse : 21 Rue de l'Océan 17300 Villeneuve

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

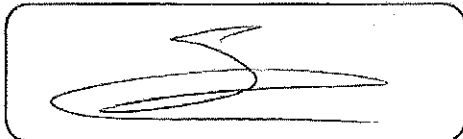
Nom : SZEWC ..... Prénom : Anthony .....

Adresse : F.B. Rue des Tennes 17340 Chateaulin

Mail : anthony.szeuc@df.fr .....

Téléphone : 06 12 86 20 92 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Ecologique est à l'étude. C'est le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif de « mieux respecter la protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

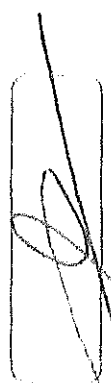
Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et découvre, nous le faisons donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle se l'épargne suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Thierry Prénom : Anthony  
Adresse : 3 rue Prof. Tournade Méc La Sabelle  
Mail : thierry@letravail.fr  
Téléphone : 06 68 12 03  
Signature : 

Destinataires : copie à [superieur@charente-maritime.com](mailto:superieur@charente-maritime.com)  
Préfet de Charente-Maritime & l'adresse : [pref@charente-maritime.com](mailto:pref@charente-maritime.com)  
Mairie d'Yves & l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras & l'adresse : [mairie@fouras-nb.com](mailto:mairie@fouras-nb.com)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



**ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !**

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant Le Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Bail-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux poissons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La zone au porteur, le jogging, le promeneur avec son chien et les pêcheurs.

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à la réunion publique de l'Association de Défense de Fouras et de Fouras-NB le samedi 16 décembre 2021.

Association de Défense de Fouras et de Fouras-NB  
1 rue de la République 17130 Fouras  
Tél : 06 68 12 03

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS,  
T.L.D.A.F.  
Mail : [asso.defanse.fouras@gmail.com](mailto:asso.defanse.fouras@gmail.com)  
Tél : 06 13 41 92 18



**Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral**

Comme vos masques ne jerez pas cette affiche sur la voie publique



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

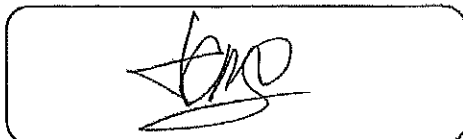
Nom : TANAY..... Prénom : Charlotte.....

Adresse : 31 rue Michel Baillaud 17340 Chateaulin plage

Mail : tamay.charlotte@gmail.com.....

Téléphone : 06 67 66 40 96.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : COUDREAU ..... Prénom : CHRISTOPHE .....

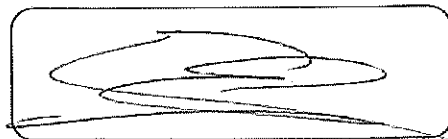
Adresse : Rue de l'Angevin ..... Yves .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Date: 26/11/21

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parcelles du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

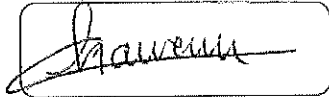
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CHAUVEAU Prénom : COLETTE  
Adresse : 10 Rue Pierre Lati 17360 Chateaubourg  
Mail : S. Chauveau.1700@yohoo.com  
Téléphone : 06.84.65.12.92

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.nouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.nouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wahadoo.fr](mailto:mairie-yves@wahadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'abri inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

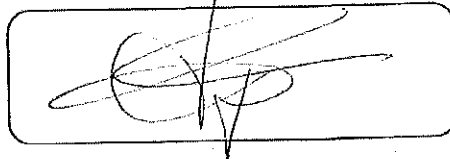
Nom : ...ESPECKE..... Prénom : ...Colette.....

Adresse : 2821, rue du G. de Gaulle ..... 65700 ..... MAUBOURGUET

Mail : ...Colette.especke@orange.fr.....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse :

Mairie d'Yves à l'adresse :

Mairie de Fouras à l'adresse :

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** Danielle Saintout <danielle.saintout@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 18:07

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Il est indispensable et urgent d'oeuvrer concrètement à la préservation de la biodiversité. Le projet d'extension de la réserve nature nationale des marais d'Yves va en ce sens. C'est pourquoi je soutiens tout à fait cette initiative.

**Sujet :** [INTERNET] Extension réserve naturelle de la Baie d'Yves

**De :** Delas Annie <anniedelas@orange.fr>

**Date :** 12/12/2021 16:55

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

J'habite à Pons et je suis bénévole auprès de la LPO. C'est cette association qui m'a informé de cette enquête.

Je suis pour cette extension, je sais que les futurs travaux sur ce site pour la construction d'une digue vont encore prendre sur le peu d'espace laissé à la nature.

Cette digue qui ne protège que des bâtiments qui n'auraient jamais dû être construits si l'humain n'avait pas perdu son bon sens....Allez vous bétonner tout notre littoral ?

Merci de prendre en compte mon soutien à cette extension.

Cordialement

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves

**De :** Eric et Carole GUILLEMOT <ericarole17@orange.fr>

**Date :** 12/12/2021 16:51

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

le monde vivant sauvage subit de nos jours une énorme pression de la part de l'humanité. Il peut trouver un peu de répit dans ces zones naturelles protégées pour se reposer et parfois survivre. Naturaliste et photographe animalier ayant toujours vécu en milieu rural, j'ai vu la Nature déclinée progressivement dans tous les secteurs de la campagne.

Heureusement ces ilots de biodiversité sont là pour préserver le peu de faune de flore qui existent encore.

C'est pour cela que je suis pour le projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves.

Eric Guillemot

**Sujet :** [INTERNET] extension réserve marais d'Yves

**De :** Charpentier Daniele <c.daniele60@orange.fr>

**Date :** 12/12/2021 16:21

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Nous soutenons l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves  
gérée depuis plus de 40 ans par la LPO,

et fréquentée par près de 250 oiseaux.

c'est une richesse incroyable, exceptionnelle unique en France.

Merci pour votre attention.

Danièle et Pierre Cousin



**Sujet :** [INTERNET] Réserve des marais d'Yves - Plein soutien à l'extension

**De :** rmfricoteaux@free.fr

**Date :** 12/12/2021 16:19

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite par le présent message apporter mon soutien à la proposition d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Les mesures réglementaires proposées me paraissent proportionnées.

Je félicite les différents acteurs pour leur travail et cette réussite dans la recherche d'espaces communs, pour mieux protéger ce lieu d'exception.

Bien cordialement,  
Rose-Marie Fricoteaux

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle sur les communes de Fouras et Yves (17)

**De :** estelle valm <estellevalm@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 15:46

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** mairie-yves@wanadoo.fr

Monsieur le Préfet,

J'ai été informé d'un projet d'extension de la réserve naturelle qui se trouve sur les communes de Fouras et d'Yves.

Je vous informe qu'étant, ayant droit dans le cadre d'une propriété foncière (Charmasse) à Yves, je suis totalement opposé à ce projet qui :

- sera réalisé aux détriments des propriétaires (préemption de l'Etat) ;
- sera réalisé aux détriments des utilisateurs (usage agricole restreint).

Monsieur Alexis de Cacqueray

88bis bld de la Reine

78000 Versailles

[estellevalm@gmail.com](mailto:estellevalm@gmail.com)



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**Sujet :** [INTERNET] Réserve d'Yves

**De :** le moigne yannick <lmyan17@free.fr>

**Date :** 12/12/2021 15:42

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Cette petite baie est un des derniers lieu de passages pour les limicoles et autres oiseaux migrateurs. Se serait un merveilleux atout pour la région aquitaine que cette réserve soit agrandie.

Faite un beau geste pour la vie

Mr Le Moigne

St Georges de Rex

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 12/12 15h20

**De :** "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 15:23

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

**Mortagne, le dimanche 12 décembre**

**2021, 15h20**

**Objet :** pétitions 431 à 440

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,  
Monsieur le Maire de Yves,**

**Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :**

- Mme Adeline HURTAUD
- M. Alain FLUTIN
- M. Alberto BRET
- Mme Alix ANASTASSIOU
- Mme Amandine LELARGE
- M. André MAGNERON
- M. Anthony BONIS
- Mme Chantal BESSON
- Mme Christine LAMBERT
- M. Christophe ROCHER

**Je vous en souhaite bonne réception,**

**Cordialement,**

**Jean-Charles KOENIG  
21 rue Jean PERRY - Mortagne  
17290 THAIRÉ D'AUNIS  
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Adeline HURTAUD.pdf	72,2 Ko
Alain FLUTIN.pdf	123 Ko
Alberto BRET.pdf	67,1 Ko
Alix ANASTASSIOU.pdf	73,8 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'abord inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HURTAUD Prénom : Adeline

Adresse : 531, rue de la Baie de Fouras

Mai : hurtaudadeline@yvelco.fr

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires ; copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-nyir-praf17@charente-maritime.nouv.fr](mailto:pref-nyir-praf17@charente-maritime.nouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

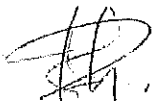
Nom : ..... FLUTIN ..... Prénom : ..... ALAIN .....

Adresse : ..... 7 Rue du GRAND LARRE 17300 PROFFORT .....

Mail : ..... alainautin@orange.fr .....

Téléphone : ..... 06 83 07 02 77 .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'ailleurs inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et conquis au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BRET Prénom : ALBERTO

Adresse : 76 Rue VIRLOUPE

Mail : MARANS

Téléphone : .....

Signature :

BRET

Destinataires : copie à [secretaire@carrelots-charentais.com](mailto:secretaire@carrelots-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-anvr-pref17@charente-maritime.nouv.fr](mailto:pref-anvr-pref17@charente-maritime.nouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

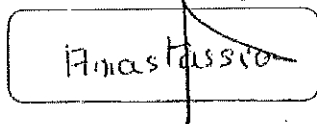
Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : A. MASTASSIA Prénom : Alix  
Adresse : 4 imp. des Fondeuses 17450 Fouras  
Mail : .....  
Téléphone : 07 83 54 80 77  
Signature :



Destinataires : copie à [secrtaire@carrelets-charentais.com](mailto:secrtaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

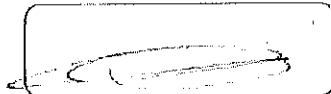
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Le Large ..... Prénom : Amandine .....  
Adresse : 106 bis avenue de la libération CROIX CHABEAU  
Mail : amandinelelarge@hotmail.fr .....  
Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



**ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !**

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholours, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

Le pêche au poisson, le jogging, le promener de vos  
 son chien, c'est FÉLIX, MALE, UN !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à  
 LE SONDAGE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET L'ANSE DE FOURAS  
 MONSIEURS DOUGLASS BERTREME (06 47 40 24 20)

2 Avenue de l'Anse de Fouras  
 17130 Fouras  
 06 47 40 24 20  
 06 47 40 24 20  
 06 47 40 24 20

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.  
 T.U.D.A.F.  
 Mail : tous-unis-fouras@wanadoo.fr  
 Tel : 06 13 41 92 18



*Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral*

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »  
 Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous étendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

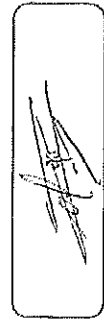
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : M. Augereau Prénom : A. André

Adresse : 9, Chemin de la Courbe, 17130 Fouras

Mai : .....

Téléphone : .....



Signature :

Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
 Préfet de Charente-Meritime à l'adresse : [pref-ENVIR-pref17@charente-maritime.pouv.fr](mailto:pref-ENVIR-pref17@charente-maritime.pouv.fr)  
 Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
 Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et conquis au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

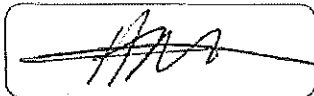
Nom : Benoit Anthony Prénom : Anthony

Adresse : 14 route des grande grèbes

Mail : .....

Téléphone : 06.37.82.68.48

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carralets-charentais.com](mailto:secretaire@carralets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

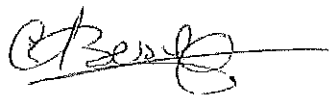
Nom : ...B. ESSIV..... Prénom : ...Chantal.....

Adresse : ...8 rue de Frères 17870 BREUIL MAGNÉ.....

Mail : ...jefo.170250@gmail.com.....

Téléphone : ...09.81.69.33.60.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

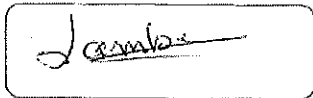
Nom Jambert..... Prénom : Christine.....

Adresse : 8, Rue, MOZART, 17230, Marennes.....

Mail : quilletlam@orange.fr.....

Téléphone : 06.06.56.85.91.....

Signature :



Destinataires : copie à [secrtaire@carrelets-charentais.com](mailto:secrtaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre, dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'abord inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

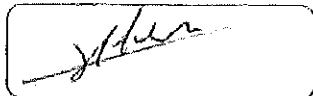
Nom : Roche Prénom : Christophe

Adresse : 31, au ch. Laroche 85190 Vair

Mail : .....

Téléphone : 06 29 25 07 25

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-anvcr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-anvcr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable à l'extension de la réserve du Marais d'Yves

**De :** caroline.houalet@free.fr

**Date :** 12/12/2021 12:14

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension de la réserve.

Caroline Houalet  
La Trimossière  
44880 Sautron

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 12/12 11h50

**De :** "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 11:49

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

**Mortagne, le dimanche 12 décembre**

**2021, 11h50**

**Objet : pétitions 421 à 430**

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,  
Monsieur le Maire de Yves,**

**Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :**

- M. Anthony PELTIER
- M. Bernard THOMAS
- Mme Caroline TOBAYAS
- M. Charly ROBERT
- Mme Christiane PIOT
- M. Christophe BOUTHEN
- M. Daniel GUILLONNEAU
- Mme Françoise GUYNOUARD
- M. Gérard LÉAU
- M. Guy PIOT

**Je vous en souhaite bonne réception,**

**Cordialement,**

**Jean-Charles KOENIG  
21 rue Jean PERRY - Mortagne  
17290 THAIRÉ D'AUNIS  
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Anthony PELTIER.pdf	110 Ko
Bernard THOMAS.pdf	104 Ko
Caroline TOBAYAS.pdf	104 Ko
Charly ROBERT.pdf	104 Ko



# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour long peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : PETTIER.....

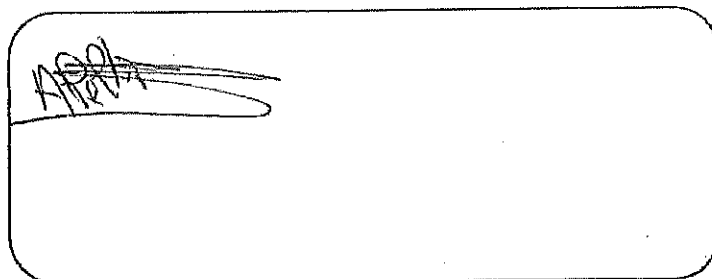
Prénom : Anthony.....

Adresse : 2 Rue des acacias Les Amis.....

Mail : .....

Téléphone : 06.79.33.88.67.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : J. THOMAS

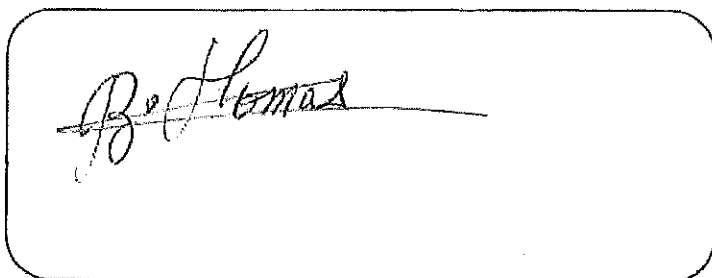
Prénom : Bernard

Adresse : 23 Les granules Begunat 17000 ESSAYES

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :



**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**

**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021**

**Pétition**

**Trop c'est trop !**

**Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !**

**Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.**

**Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !**

**Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?**

**Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.**

**Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.**

**La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.**

**Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !**

Nom : Tabayas.....

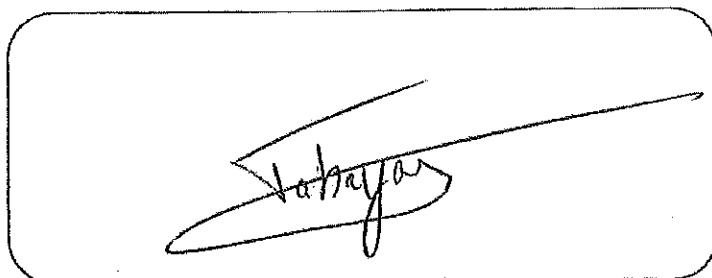
Prénom : CAROLINE.....

Adresse : 2 Rue des Lilas.....

Mail : caroline.tabayas.92@gmail.com.....

Téléphone : .....

Signature :



**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**

**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021**

**Pétition**

**Trop c'est trop !**

**Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !**

**Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.**

**Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !**

**Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?**

**Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.**

**Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.**

**La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.**

**Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !**

Nom : Robert


Prénom : Charly

Adresse : 6 Rue de l'Embellie 17350 ST SAUVIEN

Ville : /

Téléphone : 06.95.94.13.42

Signature :



**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**

**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021**

**Pétition**

**Trop c'est trop !**

**Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !**

**Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.**

**Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !**

**Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?**

**Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.**

**Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.**

**La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.**

**Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !**

Nom : P. Cat.....

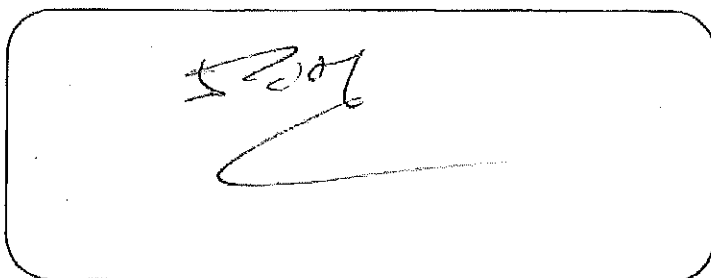
Prénom : C. Bourdiane.....

Adresse : 5 Rue des Gaudemes 17370 Les Nourthes

Mail : .....

Téléphone : 05.46.90.26.43.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BOUTHIEN

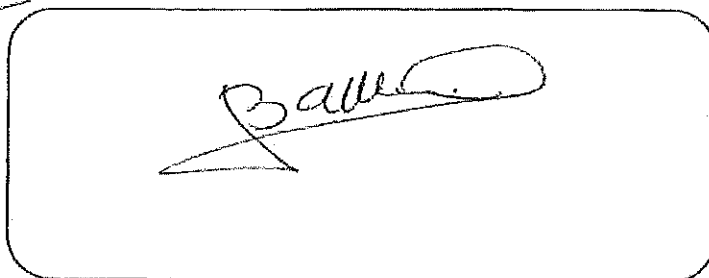
Prénom : CHRISTOPHE

Adresse : 17, rue de La Motassieim 17380 Les Wasseilles

Mail : CHRISTOPHE.BOUTHIEN55@orange.FR

Téléphone : 06.93.49.82.02

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi acceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour, un lieu peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : GUILLOUARDU.....

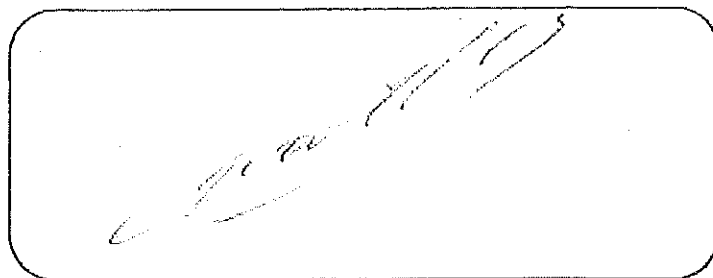
Prénom : DANIEL.....

Adresse : 1 Chemin Des Bouteuses Les Landes 17350 ST SAVINIEN.....

Mail : .....

Téléphone : 06 87 66 58 43.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

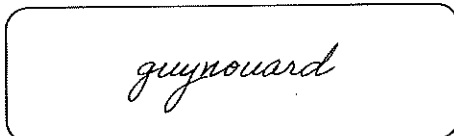
Nom : GUYNOUARD ..... Prénom : Françoise .....

Adresse : 22 rte de la trézenne Tournay 17380 Puyrolland .....

Mail : f.guynouard@gmail.com .....

Téléphone : 06 15 22 41 20 .....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : LEAU

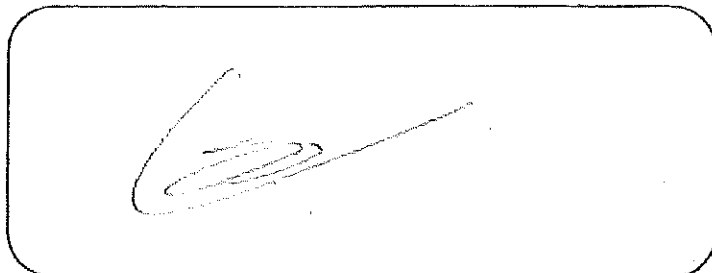
Prénom : Gerard

Adresse : 4 Rue de ch. Bernet 17380 Les Nauvillan

Mail : gerardleau7@gmail.com

Téléphone : 06 80 52 68 24

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...Piot.....

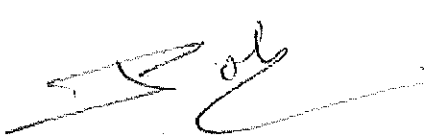
Prénom : ...Guy.....

Adresse : ...5 Rue du gauttemer 17330 Les Nautles.....

Mail : .....

Téléphone : 05.46.90.26.43.....

Signature :



[INTERNET]

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** Véronique FUZEAU <veroniquefuzeau@yahoo.fr>

**Date :** 12/12/2021 10:55

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

ok pour extension de la reserve d'yves

***Véronique FUZEAU***

**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable Enquête Publique Extension réserve naturelle d' YVES gérée par la LPO

**De :** Alain GIRAULT <agibleu@live.fr>

**Date :** 12/12/2021 10:50

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle d'Yves en vue d'étendre la protection de ce patrimoine naturel et sa biodiversité exceptionnelle.

Merci. Bien cordialement. Alain GIRAULT

**Sujet :** [INTERNET] Consultation publique extension de la réserve du Marais d'Yves  
**De :** Philippe GARCIA <maigre42@gmail.com>  
**Date :** 12/12/2021 10:40  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

L'association DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES soutient le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves en multipliant sa superficie par un facteur 6.

Mais nous critiquons la faiblesse des deux mesures réglementaires prévues pour la pêche.

La pêche professionnelle au filet maillant ne serait tolérée que « *jusqu'au départ du pêcheur ou du navire* » et la pêche au carrelet devrait pouvoir se poursuivre indéfiniment.

L'association fait deux propositions :

- exiger que la pêche professionnelle au filet maillant cesse avec le départ du pêcheur *même si le navire reste*, car l'éventualité d'un nouveau pêcheur qui achèterait ce navire pourrait faire durer la pratique *indéfiniment*.
- s'opposer à la tolérance de la pêche amateur au carrelet qui doit disparaître puisqu'elle tue des alevins d'espèces variées chaque jour, notamment des alosons, espèces d'intérêt communautaire inscrites sur les annexes II et V de la directive Habitats et dûment protégées par les zones spéciales de conservation loco-régionales.

Le 12 décembre 2021,

Philippe GARCIA

président de DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

ex ADRM, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RESSOURCES MARINES

association Loi 1901 à but non lucratif, de défense de l'environnement et d'intérêt général

**numéro RNA** W332021802

**numéro du registre de transparence de l'UE** : 741860332287-62

**adresse** : 716 Vimeney Est 33760 ESCOUSSANS

**courriel** : [maigre42@gmail.com](mailto:maigre42@gmail.com)

**site internet** : <https://www.defensedesmilieuxaquatiques.org/>

**page Facebook** : <https://www.facebook.com/maigre40/>

**Instagram** : <https://www.instagram.com/defensedesmilieuxaquatiques/>

**Sujet :** [INTERNET] Extension réservé Yves

**De :** Barbara FAYE <barbara.faye@free.fr>

**Date :** 12/12/2021 10:07

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis pour l'extension de la réserve d'yves !

Barbara Faye

**Sujet :** [INTERNET] Extension de la réserve naturelle

**De :** Lucie Meunier <luciemeunier@free.fr>

**Date :** 12/12/2021 10:03

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je viens par ce courrier vous informer donner mon appui à ce projet d'extension de la réserve naturelle afin de permettre à nos enfants et aux générations futures de vivre en cohérence avec la beauté de la biodiversité.

Bien cordialement,

Lucie Meunier  
Psychomotricienne  
21 rue Jean Jaurès  
86000 Poitiers

Tel : 06 62 39 57 52

**Sujet :** [INTERNET] Soutien au projet d'extension...

**De :** François GUYARD <mr.guic16@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 08:47

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Par ce présent courriel, je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves.

Mr GUYARD François

Membre LPO



**Sujet :** [INTERNET] Extension de la réserve naturelle du marais d' Yves. Je donne un avis favorable à cette extension . Dans un contexte de perte massive de biodiversité dans notre pays ,toute initiative visant à la protéger doit avoir notre accord et notre soutien.

**De :** Bernard Espinasseau <bernard.espinasseau0384@gmail.com>

**Date :** 12/12/2021 08:45

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Envoyé à partir de Courrier pour Windows



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur la réserve du marais d Yves

**De :** anniegranier12 <anniegranier12@free.fr>

**Date :** 12/12/2021 08:35

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

J approuve le projet d augmentation de la surface de la réserve et les conditions pour respecter sa fonction notamment pour permettre aux oiseaux de se reposer

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle d'Yves

**De :** Visinko <sylvie.visinko@orange.fr>

**Date :** 12/12/2021 07:05

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur

C'est avec force que je vous soutien dans ce projet essentiel d'extension de la réserve d'Yves.

Il est temps que les membres du Gouvernement et les élus à tous niveaux respectent les espèces végétales et animales de notre Terre , les considèrent et leur laisse la plaça qui leur est dû.

Ce projet vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales.

Merci d'accompagner la LPO dans la réalisation complète de ce projet.

Bien cordialement  
Sylvie VISINKO

Envoyé de mon iPhone

**Sujet :** [INTERNET] Extension RNN Yves  
**De :** Margot Draux <margot.draux@gmail.com>  
**Date :** 12/12/2021 01:41  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez percevoir par ce mail, mon opinion positive quant à l'extension de RNN d'Yves.

Merci d'avance pour le traitement de ma demande,  
Cordialement.

Margot Draux

Master 1 Environnement, parcours RSE.  
CY Université - Cergy Pontoise (95)